

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE  
ECOLE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE  
ANNEXE D'ALGER

Adresse : Complexe National de la Protection Civile;  
Cité 5 Juillet -16311 -Dar El Beida/Alger

Numéro d'identification fiscale : 408 002 002 110 666

**AVIS D'INFRUCTUOSITÉ  
DE LA CONSULTATION N°01/2022/ENPC/AA**

Conformément à l'article 40 alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'annexe de l'école nationale de la Protection Civile d'Alger, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation n°01/2022/ENPC/AA, publiée dans les sièges des communes de : Dar El Beida, Bab Ezzouar, Bordj El Kiffan et au niveau de l'annexe de l'Ecole Nationale de la protection civile d'Alger et sur le site internet : UNII-DZ.ORG en date du Mardi 28 Juin 2022, relative à l'approvisionnement de ses services de cantine en denrées alimentaires, au titre de l'année 2022, Que cette dernière est déclarée infructueuse pour la raison suivante : le financement des besoins ne peut être assuré.

Les soumissionnaires qui contestent la déclaration d'infructuosité peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés publics compétente, dans les dix (10) jours qui suivent la 1ère parution du présent avis au niveau de l'un des sièges cités ci-dessus ou sur le site internet : UNII-DZ.ORG.

Les autres soumissionnaires ne contestant pas ce choix peuvent se rapprocher des services de l'administration, sis à l'adresse visée ci-dessus, dans un délai n'excédant pas trois (03) jours, à compter de la 1ère publication du même avis pour prendre connaissance des détails de leurs résultats

**L'ANNEXE DE L'ECOLE NATIONALE  
DE LA PROTECTION CIVILE D'ALGER**